

MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR L'ACCÈS AUX COLONIES DE PÉTRELS ENDÉMIQUES ET LA MANIPULATION DES OISEAUX

CONTEXTE

L'île de La Réunion est la seule au monde à abriter deux espèces de pétrels endémiques : le pétrel de Barau (*Pterodroma barau*) et le pétrel noir de Bourbon (*Pseudobulweria aterrima*). Ils sont tous deux menacés d'extinction et respectivement classés EN et CR sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Ces deux pétrels font face à des menaces majeures. Parmi elles, les espèces invasives sont parmi les plus problématiques avec notamment l'impact reconnu des prédateurs introduits (chats et rats).

Les espèces végétales invasives peuvent également poser problème en modifiant la structure des habitats sur les colonies de reproduction. Il est déjà observé de fortes abondances de Galabert (*Lantana camara*) sur la colonie de pétrels noir du Rond des Chevrons, ou de Marguerite folle (*Erigeron karvinskianus*) sur la colonie de Pétrel de Barau du Bras des Étangs.

Une menace supplémentaire, a priori absente pour l'instant du territoire, est la contamination des oiseaux par des pathogènes (bactéries, virus). L'introduction et la dissémination d'une maladie contagieuse au sein des colonies pourrait être catastrophique en engendrant des mortalités massives. A titre d'exemple, le Choléra aviaire provoque chaque année des mortalités massives de poussins d'Albatros à bec jaune sur l'île d'Amsterdam. Cette maladie est causée par une bactérie probablement introduite depuis les anciens poulaillers du district.

OBJECTIF

L'objectif de ce protocole de biosécurité est d'éviter l'introduction et la dissémination d'espèces invasives (végétales, animales, pathogènes) par l'homme.

Il est adressé et doit être appliqué par toutes les personnes amenées à pénétrer dans les colonies de pétrels noirs de Bourbon et de pétrels de Barau. **Il est signé, pour chaque mission**, par la personne y participant et désignée comme responsable de la mise en œuvre de la biosécurité.

PROCÉDURE D'ACCÈS AUX COLONIES

La configuration de chaque colonie actuellement suivie est différente. Il convient donc d'adapter la procédure à chaque cas particulier.

Si dans l'avenir d'autres sites sont prospectés, il conviendra d'adapter les mesures en fonction de leur configuration propre.

Le principe général est d'identifier un lieu à partir duquel les mesures de biosécurité devront être appliquées. Ce lieu constituera une sorte de « SAS de biosécurité » après lequel les agents devront être « propres ».

- **Colonie de pétrels de Barau du Grand Bénare (GBR) :**
SAS situé sous le sommet du Grand Bénare. Matériel de biosécurité disponible dans une touque prévue à cet effet.
- **Colonie de pétrels de Barau du Bras des Étangs (BDE) :**
SAS situé à la sortie immédiate du campement. Matériel de biosécurité disponible dans une touque prévue à cet effet.
L'accès au site étant extrêmement envahi et relativement fréquenté par des marcheurs, il pourrait être envisagé à l'avenir que l'accès se fasse uniquement par moyen hélicoptéré.
- **Colonie de pétrel noirs du Rond des Chevrons (RDC) :**
La biosécurité est effectuée avant la montée dans l'hélicoptère et au niveau du camp avant chaque journée de travail.
- **Colonie de pétrels noir de la Rivière des Remparts (RIR) :**
La biosécurité est effectuée à la descente du 4x4, ou en quittant le camp en cas de bivouac sur site. Un complément de nettoyage pourra utilement être réalisé avant la descente sur colonie suite à la progression sur la ligne de crête assez envahie. Une touque de biosécurité pourra être installée à cette effet sur la crête.

Schématisation des actions à mener dans le cadre des missions sur colonies aviaires



DESCRIPTION DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ A METTRE EN ŒUVRE

Un support de présentation des mesures de biosécurité a été réalisé pour mise en œuvre au cours des missions de terrain des agents du Parc national de La Réunion. Il est joint à ce présent protocole pour application dans le cadre des travaux sur colonies aviaires.

Check-list à consulter, compléter et signer pour chaque mission sur colonie

Avant l'accès aux colonies

- Inspecter et nettoyer l'ensemble de vos effets personnels afin d'éliminer l'ensemble des débris organiques, insectes et autres pouvant être transportés.
Ex : chaussures, vêtements, sac à dos, bâtons de marche, cordes, baudriers, sacs et bidons étanches, matériel divers et housses, tentes et accessoires, kits de baguage, ...
- Nettoyer soigneusement au nettoyeur haute pression tout le matériel de piégeage (cages, pièges létaux, postes d'appâtage) et bien les faire sécher avant réutilisation.
Ne pas utiliser de produit désinfectant dont l'odeur pourrait réduire leur attractivité.
- Inspecter et nettoyer l'intérieur des véhicules afin de ne pas re-contaminer le matériel et les effets personnels durant le trajet
- Ne pas emporter sur colonie d'aliments présentant un risque objectif de germination *in situ* (fruits et légumes frais à graines et noyaux).
- Ne pas emporter sur colonie d'aliments pouvant être porteur de pathogènes (œufs et viande fraîche).
- Désinfection des chaussures, bâtons de marche et de tout le matériel qui sera en contact avec les oiseaux (kit de baguage), avant l'accès à la colonie depuis la zone de bivouac.
- Pas d'accès aux colonies avec du matériel n'ayant pas eu le temps de sécher depuis la mission précédente. L'étape de séchage est notamment importante pour la décontamination des textiles (chaussures, vêtements, sac à dos)
- Porter des vêtements propres, soigneusement lavés depuis les précédentes missions.

Pendant le travail sur colonie

- Utilisation de kits de baguage spécifiques à chaque colonie.
Les kits devront être facilement identifiables afin d'éviter toute confusion (scotch de couleur par exemple). Cela représente environ 11 kits de baguage (3x GBR, 4x BDE, 2x RIR et 2x RDC) Idéalement, ils pourront être entreposés sur sites quand cela est possible (RDC, GB, BDE) pour éviter de les intervertir.
- Utiliser un sac de contention en tissu différent pour chaque oiseau. Ils seront mis à l'écart dans un sac poubelle après utilisation. La totalité des sacs utilisés pendant une mission devra ensuite être lavée avant réutilisation.
- Lavage (eau + savon) et désinfection des mains (gel hydro alcoolique) après chaque manipulation d'oiseau.
- Si des gants de protection sont utilisés, ceux-ci doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque oiseau. En cas d'impossibilité, une autre solution consiste à utiliser le sac de contention retourné qui fera ainsi office de gant à usage unique.
- Désinfection des instruments entre chaque oiseau à l'aide de lingettes désinfectantes. Afin de gagner du temps, cette opération pourra être réalisée par le scribe.
- Utilisation des sacs à dos de terrain étanches nettoyés et désinfectés au préalable.
- Une attention particulière doit être apportée à la manipulation des oiseaux morts. En cas de doute sur les causes de la mort (maladie ?) soit ne pas toucher l'individu, soit porter un soin particulier à la désinfection des effets ayant été en contact avec lui. En cas de manipulation, prévoir l'utilisation de gants chirurgicaux.
- Au cours de la manipulation des oiseaux, les agents devront porter un pantalon ciré ou installer une pièce de toile cirée sur leurs genoux afin de pouvoir facilement se nettoyer et se désinfecter entre chaque individu.

Mission du :

Site de :

Le responsable de la mise en œuvre

Matériel mis à disposition :

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des mesures de biosécurité pourra être fourni par le Parc national de La Réunion via une convention de mise à disposition. Ce matériel pourra être disposé dans les locaux de l'Université ou directement sur les colonies dans les touques de biosécurité fournies à cet effet. Le matériel de désinfection est considéré comme du consommable.

Aspirateur, brosses, cure pieds, bassine, sceau, bûches, produit désinfectant en spray et en bidon, gel hydro alcoolique, lingettes désinfectantes, sacs de terrain étanches, sacs poubelles, sacs de contentions, touques étanches 68L, nettoyeur haute pression.

Gestion des toilettes sur les sites :

Pour les sites le permettant, notamment les deux colonies de Pétrels de Barau, une réflexion doit être engagée afin de mettre en place des toilettes sèches à proximité des cabanes.

A défaut, les besoins de chaque agent devront être stockés dans des contenants appropriés et évacués régulièrement du site.

En attendant la mise en place de ce type de mesure, une bêche doit être acheminée sur chaque site afin que chaque agent puisse enterrer ses besoins assez profondément (> 15cm) pour éviter toute germination de graine ou déterrage par les rats.